

Communiqué de la Confédération CGT

Accord sur la formation professionnelle

LA CGT NE SIGNERA PAS DES RECULS SOCIAUX !

La négociation nationale sur la formation professionnelle s'est achevée le 22 février et un projet d'accord a été ouvert à signature. Dès le 23 février, la ministre du Travail a annoncé qu'elle n'en tiendrait pas compte !

L'analyse de ce projet d'accord fait apparaître :

- une logique d'*individualisation de la formation*, initiée par la création du Compte Personnel de Formation (CPF) en tant que dispositif unique ;
- une *baisse d'1 milliard d'euros des obligations faites aux entreprises* pour le financement de la formation professionnelle des salariés ;
- un *démantèlement complet du système de financement de la formation* ;
- une *remise en cause de la reconnaissance des qualifications*, des diplômes à travers les « blocs de compétences » ;
- une *réforme de l'apprentissage* qui confirme la volonté de revenir au « paiement à la tâche » et donc de baisser les salaires ;
- la *disparition du Congé Individuel de Formation (CIF)*, seul droit à formation opposable dont disposent les salariés ;
- un Compte Personnel de Formation doté de plus d'heures mais qui restera un leurre pour la majorité des salariés ;
- un nouveau système où le salarié perd des droits « formels » transformés en droits « virtuels » et capitalisables qu'il devra compléter sur son propre budget et sur son temps personnel.



Ces choix s'inscrivent en plein dans le processus déjà engagé contre les services publics, l'éducation nationale et les organismes de formation tels l'AFPA, les GRETA et le CNAM.

Après les reculs sociaux sur le Code du travail, la réforme du baccalauréat, la sélection à l'université, etc., le patronat obtient ainsi une nouvelle régression en matière de droit à la formation professionnelle.

Cette réforme va accroître les inégalités d'accès à la formation, alors qu'un accord répondant aux enjeux d'avenir était nécessaire et possible. Le dogmatisme du gouvernement le rend aveugle sur les enjeux de la formation professionnelle pour le monde du travail. Pour l'ensemble de ces raisons, la CGT ne signera pas cet Accord National Interprofessionnel.



Rejoignez la CGT Pôle emploi Bretagne

Syndicat.CGT-Bretagne@pole-emploi.fr

📍 8 rue du 7^{ème} régiment d'artillerie 35000 Rennes

☎ 02 99 30 41 25 📞 06 86 96 18 13



Retrouvez toute l'actualité de Pôle emploi et de la CGT : www.facebook.com/CGT.Pole.Emploi.Bretagne/ ...déjà +1400 abonnés !